

La charte *C'est pour bientôt* 2023

Dispositif de présentation de projet et fonds de soutien interprofessionnel à destination de la création jeune public en Hauts-de-France

Le Collectif Jeune Public a élaboré une charte permettant d'assurer une qualité d'encadrement et de mise en place du dispositif. Cette charte doit être approuvée par les équipes artistiques et les donateurs participant au *C'est pour bientôt*.

Article 1 - Les objectifs

C'est pour bientôt est un dispositif de présentation de projet et de soutien à la création régionale basé sur la solidarité interprofessionnelle.

Par sa création, le Collectif Jeune Public poursuit et défend les objectifs suivants :

- Militer en faveur de la création pour l'enfance et la jeunesse
- Soutenir toutes les équipes artistiques qui souhaitent créer pour l'enfance et la jeunesse, émergentes et expérimentées
- Initier un mouvement de solidarité et de coopération interprofessionnelle
- Promouvoir des modes de productions alternatifs
- S'impliquer dans un dispositif inter-régional et diffuser les projets hors région

Article 2 - Les donateurs

L'enveloppe constituée sert de soutien à la création.

Chaque membre porte le titre de "donateur" et peut effectuer un don allant de 100 à 3000 euros.

Les membres donateurs peuvent être : des équipes artistiques, des structures, des collectivités, des institutions ou des individuels. Il existe une horizontalité des rapports entre les donateurs.

Les membres donateurs ne sont pas membres du jury et ne possèdent pas de droit de vote (sauf dans le cadre du tirage au sort opéré parmi les adhérent·es et membres du CA).

Article 3 - Dépôts des dossiers

Le dispositif est ouvert à toute équipe artistique domiciliée et active en région Hauts de France adhérente ou non au Collectif Jeune Public HDF.

- Le dispositif concerne des spectacles jeune public pluridisciplinaires à créer en saison +1, soit au début du montage de la production.

Ex : Pour un "*C'est pour bientôt*" dont la présentation de projet aura lieu en janvier 2024, la création devra avoir lieu en 24/25 ou 25/26 (les projets dont la date de sortie de création est antérieure à septembre 2024 ne seront pas recevables).

- Les équipes artistiques doivent être parrainées/marrainées par une structure ou une équipe artistique régionale adhérente ou non au Collectif Jeune Public HDF. Le soutien du parrain/marraine doit être réel, évaluable et selon les critères suivants :

> Pour les équipes artistiques : mutualisation et/ou accompagnement artistique et/ou accompagnement administratif, et/ou apport en industrie et/ou accueil en résidence...

> Pour les lieux : Coproduction et/ou préachat et/ou accueil en résidence

Une structure parrain/marraine ne peut accompagner qu'un seul projet.

- Le dossier de candidature complet devra comporter : une lettre de motivation, un budget équilibré et une présentation détaillée du projet.

Article 4 – Procédure de sélection

Phase 1 : Les dossiers éligibles sont transmis aux membres du conseil d'Administration du Collectif Jeune Public HDF qui a pour rôle :

- l'étude du dossier
- la rencontre avec les équipes artistiques et leur parrain/marraine
- la sélection de 4 ou 5 équipes artistiques appelées à venir présenter leur projet devant un jury de professionnel·les lors du temps fort *C'est pour bientôt*.

Une attention particulière sera portée à la parité Femme/Homme et à l'équilibrage géographique des projets sélectionnés.

En fonction des projets sélectionnés, le conseil d'administration sera susceptible de proposer la mise en place de deux prix distincts : le prix « Jeune Pousse » pour les équipes artistiques émergentes et le prix « lauréat *C'est pour bientôt* » pour les équipes artistiques plus expérimentées.

Phase 2 : Lors du *C'est pour bientôt* : Présentation des 4 projets sélectionnés

Les binômes équipe artistique - parrain/marraine viennent présenter ensemble le projet de création devant un jury mis en place par le groupe de travail *C'est pour bientôt* .

La présentation des projets est laissée à la libre initiative des candidat·es et s'effectue sur une journée selon les indications suivantes :

Chaque équipe dispose de 30 minutes de plateau qui comprend :

- Une présentation originale dans la forme et le contenu du projet par les artistes (texte, photos, vidéo, son etc.) Compte tenu des conditions de la rencontre, la présentation devra être légère techniquement. Un vidéoprojecteur, un écran, et un système son seront mis à disposition.
 - Une prise de parole du parrain/marraine pour motiver les raisons de son accompagnement
- Chaque équipe dispose également de 15 minutes d'échange avec le jury et le public.

Article 5 – Jury

Le jury, en grande majorité extérieur au Collectif Jeune Public est composé de :

- Professionnels mixtes : programmeurs, techniciens de collectivités, artistes, auteurs, plasticiens, plateformes, agences, représentants de lieux région/hors région/étranger, enseignants, jeunes spectateurs...
- D'un membre du Conseil d'Administration du Collectif Jeune Public tiré au sort dans les participants déclarés
- D'un membre adhérent du Collectif Jeune Public tiré au sort dans les participants déclarés

La parité Homme/Femme doit être respectée.

Chaque membre du jury possède 1 voix.

À l'issue des présentations de projets, le jury, accompagné de deux membres du Collectif Jeune Public HDF tiré au sort, possède 1 heure pour débattre et définir deux lauréats.

Article 6 – Lauréats

L'ensemble du fonds de soutien récolté est réparti entre les deux lauréats sélectionnés par le jury selon un pourcentage défini par les membres du Conseil d'Administration du Collectif Jeune Public HDF à l'issue de la présentation des projets.

Les lauréats bénéficient à l'issue du "*C'est pour Bientôt*" d'un relais en communication défini entre les deux parties jusqu'à la création du projet et d'un suivi au développement avant, pendant et après sa création dans la mesure des disponibilités et moyens des membres du Collectif Jeune Public HDF.

Article 8 – Calendrier

1er octobre 2023 : Date limite de réception des dossiers de candidature

13 novembre 2023 : Instruction des dossiers et sélection de 4 ou 5 projets par le conseil d'administration du Collectif Jeune Public HDF.

Janvier 2023 : Journée professionnelle "C'est pour bientôt" - Présentation des 4 projets retenus. Sélection par le jury des deux projets lauréats.

Février 2023 : Signature de la convention et versement de l'aide financière "C'est pour bientôt" pour les deux projets lauréats.